

Province de Québec
Centre de services scolaire des Affluents
Conseil d'administration

Le 22 novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents, tenue le 22 novembre 2022 à 19 heures au 130, rue Valmont, à Repentigny, aux salles 004, 005 et 006.

SONT PRÉSENTS :

Le président Benoît Lussier, le vice-président Jonathan Gauthier et les membres : Chantal Denis, Patrick Fortin, Amélie Fournier, Geneviève Gagnon, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau et Xavier Sabourin.

Le directeur général Jean-François Collard et les directeurs généraux adjoints Patrick Capolupo, Jean-François Joly, Thierry Lauzon ainsi que la directrice générale adjointe Johanne Prudhomme et le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier participent également à la séance.

M^e Laurence Gascon est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

EST AUSSI PRÉSENT :

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur.

EST ABSENTE :

L'administratrice Laura Chabot.

1.0 Ouverture de la séance

Le président, Benoit Lussier, déclare le début de la séance.

Il est 19 h 02.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

La secrétaire de la séance procède à la prise des présences et constate le quorum.

3.0 Adoption projet d'ordre du jour

Résolution N° CA22-0029

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Rachel Gaudet :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour soumis en traitant le point 10.3.1 « Comité de vérification », puis le point 7.1 « États financiers résumés au 30 juin 2022 de l'auditeur indépendant – Dépôt », avant le point 8.1 « contrat approvisionnement à commandes et en reportant le point 9.2 « Sécurité informatique - Information » à une prochaine séance du conseil d'administration;

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Prise des présences et constatation du quorum
3. Adoption du projet d'ordre du jour
4. Assermentation des membres du conseil d'administration

5. Période de questions du public
6. Approbation procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire du 11 octobre 2022 (Doc. 6.0)
7. **Ressources financières**
 - 7.1 États financiers résumés au 30 juin 2022 et rapport de l'auditeur indépendant – Dépôt (Doc. 7.1)
8. **Ressources matérielles**
 - 8.1 Contrat approvisionnement à commandes – Produits entretien sanitaire – Adjudication (Doc. 8.1)
9. **Direction générale**
 - 9.1 PEVR 2018-2022 – Reddition de comptes – Présentation (Doc. 9.1)
 - 9.2 Sécurité informatique – Information
 - 9.3 Reddition de comptes – Information (Doc. 9.3)
10. **Présidence**
 - 10.1 Comité d'évaluation période probatoire – Directeur général – Nomination membres
 - 10.2 Capsule du MEQ - Information
 - 10.3 Rapport des comités
 - 10.3.1 Comité de vérification
 - 10.3.2 Groupe de travail sur la répartition des élèves
 - 10.3.3 Comité consultatif de transport
11. Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président Benoit Lussier invite l'administrateur Félix Henri à présenter le rapport du comité de vérification.

Les membres du comité ont élu comme président l'administrateur Félix Henri à l'unanimité.

Le 7 novembre 2022, le comité de vérification s'est réuni pour la présentation des résultats du centre de services scolaire. Monsieur Henri explique les 3 types de mandats d'audits exécutés au 30 juin 2022 par la firme externe LTDL Inc., soit l'audit des états financiers au 30 juin 2022, l'audit de procédés en lien avec la déclaration de clientèle et l'audit de procédés convenus en lien avec les salaires, les passifs au titre de terrains contaminés et les opérations entre apparentés du conseil d'administration.

Au niveau de l'audit des états financiers, un surplus de 24 M\$ est dû à la pénurie main-d'œuvre générant des économies de salaires, auxquelles se sont ajoutées de nouvelles dépenses, notamment dans l'entretien des bâtiments. Les états financiers seront plus amplement décrits subséquemment par la directrice du service des ressources financières, Chantal Marcotte.

La firme auditant le centre de services scolaire effectue des mandats d'audits depuis 6 ans et avait des mots élogieux à l'endroit de l'organisation, de Madame Chantal Marcotte et de son équipe. L'assemblée applaudit Madame Marcotte.

10.3.1 Comité de vérification

7.0 Ressources financières

7.1 États financiers résumés au 30 juin 2022 et rapport de l'auditeur indépendant – Dépôt

Le président Benoit Lussier donne la parole à la directrice du service des ressources financières, Chantal Marcotte, pour la présentation sommaire des états financiers résumés au 30 juin et du rapport de l'auditeur indépendant.

Conformément aux prescriptions de l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, les états financiers vérifiés de l'exercice 2021-2022 et le rapport de l'auditeur indépendant ont été déposés aux membres du conseil d'administration par le directeur général Jean-François Collard.

L'avis public a été dûment donné dans les délais prescrits. Les états financiers ont été préalablement étudiés par le comité de vérification du conseil d'administration.

L'auditeur indépendant, Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois inc., a exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers audités au 30 juin 2022.

La directrice du service des ressources financières, Madame Chantal Marcotte, présente les états financiers résumés. Elle explique que les résultats présentés affichent des revenus totaux de 568 098 M\$ et des dépenses totales de 543 955 M\$, générant un excédent d'exercice de 4,2 %, soit de 24 143 M\$. Le rapport des auditeurs indépendant est sans réserve, il s'agit donc d'un rapport standard.

Madame Chantal Marcotte rappelle que les états financiers résumés au 30 juin 2022 qui présente un excédent d'exercice de 24 142 543 \$ versus un déficit de 10 795 429 \$ au 30 juin 2021. Madame Marcotte rappelle qu'en 2020-2021, le déficit s'expliquait par une obligation d'inscrire une provision pour rétroactivités salariales de 27,8 millions suite à la signature d'ententes en lien avec les conventions collectives, le tout compensé par une transaction immobilière survenue à la fin juin de près de 4.8 M\$ et d'une « allocation COVID » de 5 M\$ non attendus au 30 juin 2021. Le MEQ avait refusé que les CSS inscrivent un revenu pour compenser la provision.

Madame Marcotte présente les facteurs expliquant l'excédent d'exercice. Le CSS a reçu diverses subventions du ministère de l'Éducation dont les rétroactivités salariales pour l'année scolaire 2020-2021. Les écoles ont également généré un surplus dû aux mesures protégées non dépensées. L'équivalent temps plein (ETP) des centres de formation professionnelle a été supérieur aux évaluations anticipées. Le modèle de financement centres de formation aux adultes a par ailleurs généré du financement d'ETP malgré la baisse de ces derniers, ce qui est souligné par l'administrateur Félix Henri. De plus, les services ont généré un surplus principalement dû à la pénurie de main-d'œuvre. Ces surplus anticipés ont été partiellement réinvestis dans l'entretien des bâtiments et des établissements.

Madame Chantal Marcotte explique les graphiques des revenus et des dépenses par champ d'activité, soulignant que les pourcentages des différentes catégories sont similaires au fil des ans. Elle souligne que les dépenses liées directement à la mission première du Centre de services scolaire des Affluents, soit l'enseignement et la formation, le soutien à l'enseignement, ainsi que le transport et les services de garde, ont augmenté et correspond à 81,2 % des dépenses au présent exercice. Par ailleurs, les dépenses administratives correspondent à environ 4 %. Ce pourcentage est plus bas que la moyenne des centres de services de la région qui se situe autour de 5 % à 5,5 %. En réponse à la question de l'administratrice Rachel Gaudet, Madame Marcotte explique que les comparaisons avec les autres Centres de services scolaires doivent être utilisées avec réserve, considérant que des réalités locales soutiennent plusieurs décisions financières locales, notamment

selon la superficie du territoire et la taille des écoles réparties sur celui-ci.

Le conseil d'administration prend acte du dépôt des états financiers vérifiés de l'exercice 2021-2022 et le rapport de l'auditeur indépendant.

4.0 Assermentation des membres du conseil d'administration

Le président, Benoît Lussier cède la parole au directeur général Jean-François Collard.

Le directeur général Jean-François Collard invite la membre Amélie Fournier (membre de la communauté représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires), entrée en fonction le 11 octobre 2022, à prêter serment conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3.

Le directeur général Jean-François Collard invite le membre Xavier Sabourin (membre parent représentant le district 5), entré en fonction le 24 octobre 2022, à prêter serment conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3.

Conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, les membres du conseil d'administration prêtent serment devant le directeur général. Une entrée de la prestation de ces serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire.

Incidence : il est 19 h 29.

5.0 Période de questions du public¹⁸

Aucun membre du public n'est présent.

6.0 Approbation procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire du 11 octobre 2022

Résolution N° CA22-030

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux de ses délibérations;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Denis :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.0 Ressources matérielles

8.1 Contrat approvisionnement à commandes – Produits entretien sanitaire – Adjudication

Un appel d'offres public a été réalisé en vue de l'adjudication du contrat d'approvisionnement à commande de produits d'entretien sanitaire.

Un contrat à commandes peut être conclu lorsque les besoins sont récurrents, mais que la quantité ou la fréquence des acquisitions sont incertaines. Lorsqu'un contrat est d'une durée supérieure à trois ans, il doit être autorisé expressément par le dirigeant. Un contrat à commandes ne peut toutefois être adjugé pour plus de cinq ans.

Le contrat à adjuger est d'une durée de trois ans, avec possibilité de prolongation de deux années successives, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2026 ou 2027 si les options de renouvellement sont exercées.

Le contrat est estimé comporter une dépense annuelle de 525 000 \$, soit une dépense totale de 2 625 000 \$ pour l'ensemble de la durée du contrat, incluant les options de prolongation.

En raison du montant de la dépense, l'adjudication du contrat et l'autorisation de le conclure pour plus de trois ans sont soumises au conseil d'administration qui adjuge les contrats d'approvisionnement de plus de 750 000 \$.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 octobre 2022. Les produits proposés par les soumissionnaires ont été soumis à des essais de conformité.

À la question de l'administrateur Alain Raïche, le directeur général Jean-François Collard explique qu'il n'y a actuellement pas d'avantage accordé aux entreprises locales dans le cadre d'appels d'offres et que, conformément à la loi, de tels contrats sont accordés au plus bas soumissionnaire conforme.

Résolution N° CA22-031

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics L.R.Q. chapitre C-65-1, le Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics R.R.Q. chapitre C-65-1, r.2;

ATTENDU l'article 10 de la Loi sur les contrats des organismes publics précitée stipulant que le centre de services scolaire doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appels d'offres publics;

ATTENDU que selon l'article 16 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement précité, un contrat à commandes peut être conclu avec un ou plusieurs fournisseurs lorsque les besoins sont récurrents et que la quantité de biens, le rythme ou la fréquence de leur acquisition sont incertains;

ATTENDU que selon l'article 33 dudit règlement, l'autorisation du dirigeant est requise pour tout contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans et qu'un contrat à commandes ne peut être d'une durée supérieure à cinq ans;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé et publié sous le numéro 22-23-20;

ATTENDU la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Rousseau :

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement à commandes pour l'achat de produits d'entretien sanitaire, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, avec deux options de prolongation successives d'une année, au plus bas soumissionnaire conforme Bunzl Canada inc. NEQ 1174338864 au coût de 2 309 912,07 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 Direction générale

9.1 PEVR 2018-2022 – Reddition de comptes – Présentation

Le président Benoit Lussier cède la parole au directeur général Jean-François Collard et au directeur général adjoint Thierry Lauzon.

Le directeur général, Jean-François Collard, explique que la présentation vise à présenter le bilan du PEVR aux membres du conseil d'administration. Le rapport annuel à venir comportera

certaines informations présentées aujourd'hui, considérant son objectif de bilan des activités du centre de services scolaire.

Comme dans le cadre du précédent PEVR, le centre de services scolaire consulte davantage de tribunes que la loi n'en prévoit afin d'impliquer l'ensemble des acteurs gravitant autour des élèves. La vision du centre de services demeure similaire vu que le PEVR précédent n'a pas pu entièrement se déployer à cause de la pandémie. Les moyens mis en place et ceux en suspens seront détaillés.

Le bilan du PEVR reprend les points d'ancrage que le centre de services scolaire s'était donnés. Le PEVR ne devait contenir que des orientations et quelques objectifs, sans prévoir de moyens. Les points d'ancrage sont des aspects mobilisant soulevés par une majorité d'écoles lors des consultations pour guider leurs actions vers les objectifs identifiés.

Le directeur général, Jean-François Collard cède la parole à Madame Julie Lapierre, coordonnatrice aux ressources éducatives, pour la présentation des points d'ancrage. Le directeur adjoint du service des ressources éducatives, Jean-François Trottier, est invité à prendre la parole au besoin puisqu'il a participé aux travaux présentés par Madame Lapierre.

Madame Julie Lapierre explique que l'exercice de bilan des réalisations a permis de constater que, malgré la pandémie, l'impact du PEVR avait été plus grand qu'escompté. Elle présente en détail les trois premiers points d'ancrage à l'assemblée. Elle souligne notamment des mandats confiés ont enrichi les compétences des intervenants aux enjeux de clientèles bénéficiant d'adaptation scolaire; les pratiques améliorées de 90 % des écoles primaires favorisent dorénavant un passage harmonieux vers le secondaire; les intervenants ont été formés pour fournir des situations d'apprentissage plus significatives pour les élèves pour développement de compétences signifiantes et de nouvelles opportunités de stage en entreprise ont été mises en place.

Jean-François Collard souligne que les points d'ancrage sont un élément de fierté, et que l'ensemble des points prévus au dépliant se veulent signifiants, même pour des tiers. Il explique que le second feuillet regroupe les contributions des services constituant une valeur ajoutée pour l'organisation. Ces contributions ont été énumérées par leurs pairs des autres services. Le terme collaboration est récurrent.

Le directeur général, Jean-François Collard, cède la parole au directeur adjoint Thierry Lauzon. Il présente les données recueillies en lien avec les orientations survolées précédemment pour imager les avancées ans le cadre du PEVR. Le taux de diplomation est analysé sur 7 ans. Les données locales analysées pour les fins du PEVR révèlent que pour une des premières fois après 5 ans, nos données sont égales à l'ensemble du Québec, incluant les établissements publics et privés. En réponse à l'administrateur Félix Henri, Monsieur Lauzon explique que les données sont analysées chaque année, et à un intervalle de 7 ans uniquement, afin d'obtenir un portrait des élèves susceptibles de décrocher.

Monsieur Lauzon explique qu'en 2020, uniquement la mention réussite ou échec était requise vu la pandémie, mais les données étaient tout de même en augmentation. La réussite de l'épreuve de 4^e année de primaire était en légère baisse. Les impacts de la pandémie ne peuvent pas être analysés pour le moment, mais demeurent en observation. Les compétences assurées au primaire sont en légère baisse, mais les pourcentages diffèrent en 2021-2022 comparativement aux années précédents 2020. Des tangentes intéressantes sont observées en mathématique en deuxième année du secondaire considérant une légère progression. La proportion d'élèves arrivant au secondaire avec un

retard et devant reprendre une année est largement en bas de la moyenne dans le réseau public. L'équipe est très satisfaite de ces données. À la question de l'administrateur Jonathan Gauthier, Monsieur Lauzon explique que les retards indiqués se retrouvent généralement au primaire en français et en mathématiques.

Le directeur général adjoint, Patrick Capolupo explique qu'un plan d'action sera mis en place pour améliorer le niveau de littératie en FP et FGA, vu un retard observé par le ministère de l'Éducation dans la population des 18-65 ans. Il explique la difficulté de rejoindre cette population et souligne les moyens mis en place pour ce faire, notamment l'embauche d'agents de développements pour favoriser la francisation et l'acquisition de compétences en français et en mathématiques en entreprise. En réponse à l'administratrice Chantal Denis, Monsieur Capolupo explique que les entreprises sont ouvertes, mais que la libération des employés est complexe pour les petites entreprises.

Monsieur Capolupo présente le service SARCA en orientation offert gratuitement à la population par le centre de services scolaire, lequel a été présenté dans 39 organismes pour rejoindre notamment les familles immigrantes. L'administratrice Rachel Gaudet soulève des coquilles à corriger dans la présentation. L'administratrice Chantal Rousseau souligne faire partie d'un regroupement en matière de ressources humaines et que le problème est de rejoindre les employeurs, mais qu'avec l'obligation de former les employés le service est intéressant.

Le directeur général adjoint Thierry Lauzon reprend sa présentation relativement à la formation générale des jeunes. Il explique que l'écart entre le taux de diplomation avant 20 ans entre les garçons et les filles est présent, mais que le taux de qualification réduit l'écart entre les genres. Une présentation du document d'actualisation aura lieu afin que l'ensemble des données soit accessible prochainement aux membres du conseil d'administration.

Les prochaines consultations auront lieu le 24 novembre (CCG), le 7 décembre (CCSEHDAA et CERÉ). Le comité de parents a été consulté à deux reprises pour présenter bilan PEVR et pour entendre les questions et réflexions pour orienter leurs réflexions au niveau du PEVR.

Madame Julie Lapierre explique que les orientations ressorties de ces consultations ont été l'importance du bien-être et de la santé mentale, du milieu dans lequel les élèves évoluent et des pratiques éducatives. Elle explique qu'un échantillon représentatif d'élèves a été consulté dans le cadre de sondages et de rencontres adaptés selon leur niveau scolaire. Les parents seront aussi sondés et les résultats seront partagés au conseil d'administration. En réponse à l'administratrice Chantal Denis, Madame Lapierre explique que l'échantillon d'élèves a été choisi par volontariat des écoles, puis des intervenants dans les écoles.

Le directeur Jean-François Collard exprime la volonté d'avoir peu d'objectifs dans le nouveau PEVR afin qu'ils soient appliqués et mesurés de manière significative. Le ministère de l'Éducation devait fournir plan stratégique ministériel en décembre, mais il se peut que ça n'ait pas lieu dans les temps. Malgré tout, le CERÉ peut avancer et arrimera ses travaux au plan à venir.

L'administratrice Chantal Rousseau félicite l'énergie et le dynamisme de la présentation et souligne que des familles décident de s'établir sur le territoire vu la qualité des services au centre de services scolaire. Elle se questionne sur la baisse des attentes envers les élèves considérant la pandémie. Le directeur général Jean-François Collard explique que l'adaptation des attentes envers les élèves pertinentes vu le contexte particulier. Cet épisode a forcé les équipes-écoles à se centrer sur les incontournables dans le programme, et cette orientation est demeurée.

L'administratrice Sophie Gélinas souligne que les données reflètent le rayonnement et les progrès faits et que les écoles se sentent impliquées dans le processus du PEVR.

En réponse à l'administrateur Jonathan Gauthier, Monsieur Collard précise que le conseil d'administration a comme mandat d'approuver le PEVR. Les travaux sur le PEVR auparavant réalisés par les commissaires sont maintenant réalisés par le CERÉ. Les présentations et les suivis visent à obtenir l'approbation du conseil d'administration à la fin du processus. Les administrateurs qui ne sont pas consultés dans le cadre d'autres tribunes peuvent partager leurs questions et commentaires.

En réponse à Jonathan Gauthier, Monsieur Collard précise que l'ensemble des données présentées ne sont pas prises pour acquis et les efforts doivent continuer même dans les secteurs en croissance. L'administratrice Geneviève Gagnon suggère qu'il serait intéressant de comparer les données selon les programmes réguliers et particuliers. L'administratrice Rachel Gaudet souligne faire partie du comité PEVR à l'école où elle travaille et que les orientations visent davantage les élèves en difficulté. L'administratrice Sophie Gélinas souligne que moins de programmes sont uniquement axés sur la performance des élèves. Le directeur adjoint du service des ressources éducatives, Jean-François Trottier souligne l'enjeu de disponibilité des données en décalage pour les matières de qualification, par exemple lorsqu'un élève quitte le centre de services scolaire pour s'inscrire dans un DEP sur un autre territoire.

En réponse à l'administrateur Félix Henri, Monsieur Collard précise que les objectifs ne seront pas modifiés en cours de réalisation du PEVR, puisque les cibles seront suffisamment ambitieuses pour susciter un changement, mais assez réalistes pour mobiliser les équipes. Les données annuelles seront utilisées pour orienter les moyens mis en place pour atteindre les objectifs, mais ce ne sont pas les seuls éléments qui seront pris en compte vu qu'elles doivent être analysées dans le temps.

Incidence : il est 20 h 51.

9.2 Sécurité informatique - Information

Ce sujet sera traité à une prochaine séance du conseil d'administration.

9.3 Reddition de comptes – Information

Le directeur général Jean-François Collard rend compte des pouvoirs qu'il a exercés dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués.

Référence : No. 214 – Instituer un régime d'emprunts

Le 3 octobre 2022, avec l'autorisation ministérielle, institution d'un régime d'emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, des projets d'investissement du CSSDA.

Référence : No 30 – Exercer les pouvoirs et fonctions du dirigeant prévus aux directives du Conseil du Trésor : nommer les membres du comité d'évaluation de la qualité des soumissions

Le 17 octobre 2022, nomination des membres du comité de sélection chargé de l'évaluation des soumissions des architectes et des ingénieurs en vue de l'adjudication des contrats de services professionnels se rapportant aux agrandissements-écoles Entramis, le Bourg-Neuf, Jean-Duceppe, Louis-Fréchette et plus précisément à l'étape de la réalisation d'études de faisabilité demandées par le ministère de l'Éducation.

Dans le cadre des appels d'offres pour des services professionnels en génie et en architecture, le règlement sur certains contrats de services des organismes publics prévoit que seule la qualité des soumissions est évaluée par un comité de sélection. Les soumissionnaires ne présentent donc pas de prix. Pour procéder à cette évaluation, la directive du Conseil du trésor prescrit que les membres du comité de sélection doivent être nommés par le dirigeant, en l'occurrence, par le directeur général en vertu du règlement de délégation de pouvoirs. La composition du comité est aussi décrite à la directive du Conseil du trésor, soit trois membres, dont un membre de l'externe, sous la coordination d'une secrétaire du comité, aussi nommée par le dirigeant. Le chargé du projet concerné et les membres du conseil d'administration ne peuvent pas être membres du comité. Selon la Loi sur les contrats des organismes publics, les noms des personnes nommées au sein de ce comité doivent demeurer confidentiels.

Référence : No 193 — Adjuger un contrat d'approvisionnement comportant une dépense égale ou supérieure à 200 000 \$ et inférieure à 750 000 \$

Le 24 octobre 2022, adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour l'achat du mobilier scolaire destiné aux classes de la nouvelle école secondaire à Terrebonne, secteur Urbanova, à l'issue d'un appel d'offres public comportant sept lots selon le type de mobilier, au plus bas soumissionnaire pour quatre des sept lots, soit à 2737-6557 Québec inc. / Unique au coût de 256 458 \$.

Les autres lots totalisaient des dépenses inférieures à 200 000 \$ et ont été adjugés à deux autres fournisseurs.

Références : No 209 – Conclure un contrat de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure à 500 000 \$ et inférieure à 5 M\$ / No 30 – Exercer les pouvoirs et fonctions du dirigeant prévus à la Loi sur les contrats des organismes publics

Le 30 juin 2022, adjudication de gré à gré d'un contrat de travaux de construction pour l'installation et la location de modulaires à l'école Longpré à AMB Tresec, au coût de 2,144 M\$.

La Loi sur les contrats des organismes publics permet l'adjudication d'un contrat de gré à gré lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public. Tel est le cas lorsqu'un seul fournisseur est disponible. Le contrat de gré à gré doit toutefois être précédé de la publication d'un avis d'intention pour permettre à d'autres fournisseurs de manifester leur intérêt à participer à un appel d'offres public.

En l'espèce, un premier avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré a été publié et un autre fournisseur a signifié pouvoir réaliser le contrat. Par conséquent, un appel d'offres public a été réalisé, mais aucun fournisseur n'a présenté de soumission. Par la suite, un second avis d'intention a été publié et aucun autre fournisseur ne s'est manifesté. Alors, le contrat a été adjugé de gré à gré. Selon le règlement de délégation de pouvoirs, ce mode d'adjudication est autorisé par le directeur général agissant à titre de dirigeant et le montant de la dépense est de la juridiction du directeur général.

Le directeur général Jean-François Collard explique que la reddition de l'exercice de ce pouvoir est effectuée à la présente séance, bien que le contrat ait été conclu le 30 juin 2022, dû à un simple oubli et par souci de transparence envers le conseil d'administration.

L'administrateur Félix Henri demande des explications relativement à l'appel d'offres. Le directeur général adjoint Jean-François Joly explique que peu d'entreprises offrent des services pour démonter et remonter des modulaires.

Il explique que le contrat a été conclu suivant : la publication d'un avis d'intention; l'ouverture d'un processus d'appel d'offres public auquel il n'y a eu aucun soumissionnaire; un suivi auprès des entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres afin de comprendre l'absence de soumissionnaires. Une des entreprises a expliqué qu'elle n'avait pas soumissionné pour une question de délais et certains éléments techniques. Les exigences au devis ont été ajustées puis un second avis d'intention a été publié et un seul entrepreneur a manifesté son intérêt. Un contrat de gré à gré a donc été conclu.

En réponse à l'administrateur Félix Henri, le directeur général adjoint Jean-François Joly explique que dans le 2^e avis d'intention le délai a été ajusté pour tous les entrepreneurs qui auraient été intéressés. Le marché des modulaires est assez petit et ce n'est pas la première fois que le centre de services scolaire se retrouve dans une telle situation.

Référence No 57 : Établir le calendrier scolaire des écoles

Le 4 novembre 2022, amendement du calendrier scolaire 2023-2024 aux fins réduire la fermeture estivale du Centre de services scolaire des Affluents de deux semaines à une semaine et de fixer cette fermeture à la semaine du 23 juillet 2023.

Cet amendement a été soumis à la consultation auprès du comité consultatif de gestion des directions d'établissement et de services, du comité des politiques pédagogiques des enseignants, du comité des relations de travail des membres du personnel professionnel et du comité des relations de travail des membres du personnel de soutien. Il a également été présenté au comité sur la répartition des élèves auquel participent des membres du conseil d'administration.

10.0 Présidence

10.1 Comité d'évaluation période probatoire – Directeur général – Nomination membres

Le président Benoit Lussier explique que, selon les conditions d'emploi du directeur général, il est soumis à une période probatoire d'une année depuis sa nomination et l'évaluation de cette période est réalisée par un comité institué par le conseil d'administration.

Il est proposé de nommer membres de ce comité les mêmes administrateurs qui avaient été nommés membres du comité de sélection du directeur général. En effet, le comité de sélection s'est déjà penché sur les compétences et les engagements attendus du directeur général. Il s'agit du président Benoit Lussier, de l'administratrice Chantal Rousseau et de l'administrateur Alain Raïche. Ces trois administrateurs sont d'ailleurs les membres du comité des ressources humaines pour l'année 2022-2023.

Le comité serait chargé de réaliser l'évaluation de la période probatoire et de soumettre ses recommandations au conseil d'administration qui se prononcerait sur la réussite de la période probatoire.

Le comité se doterait d'une démarche d'évaluation et à cette fin il pourrait être accompagné par la directrice du service des ressources humaines. Il pourra sonder le niveau d'appréciation des membres du conseil d'administration.

Résolution N° CA22-032

ATTENDU la nomination du directeur général Jean-François Collard le 12 février 2022 en vertu de la 26^e résolution du conseil d'administration, conformément à l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, prévoyant que le président conviendrait des modalités de sa période probatoire;

ATTENDU les conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires ainsi que celles convenues par le président et le directeur général, prévoyant une période probatoire d'un an et l'évaluation de la période d'essai à être réalisée par le président et un comité formé par le conseil d'administration;

ATTENDU qu'aux fins de la nomination du directeur général un comité de sélection avait été institué en vertu de la 21^e résolution du conseil d'administration, adoptée le 19 janvier 2022, formé du président Benoit Lussier, de l'administratrice Chantal Rousseau et de l'administrateur Alain Raïche;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Jonathan Gauthier :

D'INSTITUER un comité d'évaluation de la période probatoire du directeur général, de nommer membres dudit comité le président du conseil d'administration Benoit Lussier ainsi que les administrateurs Chantal Rousseau et Alain Raïche et de les mandater pour procéder à l'évaluation ainsi que pour qu'ils soumettent leur recommandation au conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Capsule du MEQ - Information

Le président Benoit Lussier explique que le 24 octobre dernier, les membres du conseil d'administration ont reçu une capsule « Efficacité CA » du ministère de l'Éducation. Il s'agissait de la 6^e capsule du genre à être transmise depuis la formation du conseil d'administration en 2020.

À titre informatif, les capsules ont été déposées sur SharePoint dans le nouveau dossier « Ressources ». Les fiches du coffre à outils de l'ENAP auxquelles le MEQ faisait référence dans sa capsule n° 6 ont également été déposées dans le dossier Ressources.

Le comité de gouvernance et d'éthique se penchera plus amplement sur les capsules disponibles et les bonnes pratiques qui y sont proposées par le ministère de l'Éducation.

10.3 Rapport des comités

10.3.2 Groupe de travail sur la répartition des élèves

La présidente du groupe de travail, Chantal Denis, fait rapport de la rencontre du 2 novembre 2022. Le GTRÉ a été consulté sur l'amendement du calendrier scolaire 2023-2024 afin de réduire les deux semaines de fermeture à une seule semaine, soit celle du 24 juillet 2023. Le GTRÉ a été informé de l'avancement des consultations en cours sur les critères d'admission et d'inscription, particulièrement sur l'emploi et l'explication de la « cause humanitaire ». Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026 a été sommairement présenté, lequel est normalement lié à la délivrance des actes d'établissement. Finalement, une répartition sommaire et provisoire des élèves au primaire et au secondaire est présentée pour 2023-2024. La prochaine rencontre du groupe de travail sera le 1^{er} février 2023.

Madame Denis invite les nouveaux membres du conseil d'administration à s'impliquer dans des comités s'ils le souhaitent.

10.3.3 Comité consultatif de transport

Le président du comité consultatif de transport, Félix Henri, fait rapport de la rencontre du 27 octobre 2022. Le comité de transport s'est réuni dans le cadre d'une rencontre extraordinaire afin d'être informé sur l'avancement des négociations avec les transporteurs pour le renouvellement des contrats de transport scolaire exclusifs. Les membres du comité ont été informés depuis cette rencontre qu'une entente avait été conclue avec les transporteurs scolaires et qu'il ne restait que la signature des contrats.

À la question de l'administratrice Chantal Rousseau, l'administrateur Félix Henri précise que les bris de service sont aussi fréquents cette année, malgré que le sujet ait été moins abordé depuis le début de l'année scolaire. L'administrateur Alain Rivet ajoute observer dans une école relativement petite environ quatre à cinq autobus manquants chaque jour. Le président Benoit Lussier explique qu'un des transporteurs s'est procuré des autobus afin de pallier certains bris de service. L'administrateur Félix Henri explique que lors de l'appel d'offres de l'année dernière, certains autobus volants ont effectivement été inclus.

Le président Benoit Lussier informe l'assemblée qu'une séance extraordinaire devrait avoir lieu le 13 décembre 2022.

11.0 Levée

Résolution N° CA22-033

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Jonathan Gauthier :

DE LEVER la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 13.

M^e Laurence Gascon
Secrétaire de la séance

Benoit Lussier
Président